



Des mesures pour assurer un dérangement minimum de la faune et sa libre circulation

Le projet aura des effets sur les cheminement de la petite et de la grande faune (coupure des itinéraires).

Il présente également un risque d'impact sur plusieurs espèces protégées et menacées à l'échelle européenne, notamment l'Outarde canepetière.

Les aménagements en faveur du maintien des espèces dans les secteurs initialement occupés seront précisés finement lors des études d'Avant-Projet Détaillé. Ils seront définis en concertation avec la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), les experts locaux, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et les fédérations de chasseurs.

● La réalisation de passages pour la grande faune

Pour la grande faune (composée essentiellement de sangliers), des grands axes préférentiels de déplacement ont été identifiés.

Ils seront rétablis par des ouvrages hydrauliques aménagés pour la faune, répondant aux recommandations du Service Technique des Routes et Autoroutes (SETRA) pour assurer la transparence écologique.

Le Comité de Suivi des Etudes Ecologiques

Pour faire avancer le projet dans un esprit d'étroite collaboration et de concertation avec les acteurs locaux de l'environnement, RFF a mis en place un Comité de Suivi des Etudes Ecologiques (CSEE) en juillet 2001.

Celui-ci associe les principaux organismes naturalistes et experts régionaux, ainsi que la DIREN Languedoc-Roussillon.

Les membres de ce comité ont apporté à RFF des éléments complémentaires de connaissance sur le contexte écologique régional et ont contribué activement à réfléchir sur les mesures correctrices. Les préconisations de l'étude d'impact, qui constituent un engagement pour RFF, ont été examinées dans cette instance.

Cette collaboration active avec le CSEE sera poursuivie en phase d'Avant-Projet Détaillé et lors de la réalisation des travaux, ce qui permettra un suivi rigoureux de la mise en place des mesures proposées et de leur efficacité.



Exemple d'ouvrage aménagé pour la grande faune (passage mixte hydraulique / grande faune)

● De nombreux ouvrages favorables pour la petite faune (lièvres, renards, blaireaux...)

La petite faune empruntera les mêmes ouvrages que la grande faune, les rétablissements agricoles ou encore les ouvrages hydrauliques. Des mesures d'accompagnement rendront les ouvrages plus attractifs (clôtures-guide conduisant la petite faune vers le passage, plantations sous forme de petits bosquets...).

● Des mesures pour la faune semi-aquatique (castors...)

Les berges constituent des secteurs sensibles pour la faune semi-aquatique ; en effet, il s'agit de secteurs de nourrissage et de zones de déplacement.

L'atteinte aux berges et aux abords immédiats des cours d'eau sera limitée au maximum en phase travaux. Les secteurs touchés feront l'objet d'une reconstitution en favorisant les techniques utilisant des matériaux d'origine végétale. Ces dispositions permettront d'assurer le maintien des populations évoluant au bord des cours d'eau.

● Un plan particulier pour l'Outarde canepetière

Les objectifs de maintien de l'Outarde ont été définis en étroite collaboration avec la DIREN, les associations et experts locaux, dans le cadre du Comité de Suivi des Etudes Ecologiques (voir encart ci-avant) :

- calage du calendrier des travaux en fonction de la période de reproduction et de nidification,

- mise en oeuvre de programmes de sensibilisation des agriculteurs en mettant notamment en place des codes de bonne pratique agricole,
- acquisition de terrains favorables et rétrocession (pour l'Euro symbolique) à un organisme pour la mise en place d'une gestion adaptée, pour la conservation de l'espèce,
- suivi des populations.



Outardes canepetières en vol

● La pose de clôtures

Les emprises ferroviaires seront entièrement clôturées. Dans la traversée des zones boisées et des secteurs de déplacement de la grande faune, les emprises seront protégées par des clôtures adaptées (clôtures hautes à maille progressive avec fixation en pied de clôture).

Des mesures vis-à-vis des espaces naturels et de la flore remarquable

Le projet aura des effets directs ou indirects sur des milieux remarquables renfermant des espèces rares, menacées ou protégées : emprises sur des sites d'intérêt écologique, effets indirects liés aux opérations de réorganisation foncière...

● Des mesures intégrées au projet

Pour limiter l'effet d'emprise, plusieurs solutions seront envisagées : calage fin du projet afin d'éviter les stations botaniques à forte valeur patrimoniale, réduction des emprises des travaux, mise en place de clôtures provisoires durant le chantier.

Ce type de mesures sera adapté en fonction des sites touchés.

En cas de mise en œuvre d'opérations de réorganisation foncière, une concertation entre le maître d'ouvrage et les commissions communales (ou intercommunales) d'aménagement foncier sera recherchée. Elle permettra de prendre en compte la protection des sites naturels les plus sensibles lors de ces opérations.



Protection d'une station botanique pendant les travaux

● Des mesures de réduction d'impacts

Pour permettre le maintien des milieux et espèces remarquables sur les sites touchés, des mesures de réduction d'impacts seront mises en œuvre. Ces mesures, qui seront précisées en concertation étroite avec la DIREN et les experts locaux, sont les suivantes :

- contrôle par des experts du respect des mesures en phase travaux dans les zones sensibles,
- revégétalisation des rives des cours d'eau,
- reconstitution de biotopes et suivi de gestion,
- participation à l'acquisition de biotopes et rétrocession à un organisme gestionnaire,
- réalisation de suivis écologiques pour les espèces les plus remarquables (Isoète de Durieu et Astragale glaux notamment) et mise en œuvre de plans de gestion adaptés.



Astragale glaux

● Des mesures pour lutter contre les incendies

En phase d'exploitation, le débroussaillage régulier des emprises ferroviaires sera assuré (plus particulièrement dans les zones de garrigues).

La voie sera équipée de détecteurs de boîtes chaudes (capteurs infrarouges), qui permettent d'identifier les échauffements anormaux des organes de roulement au passage des trains.

● L'aménagement des dépendances vertes

En zone agricole, un enherbement des emprises de la voie ferrée sous forme prairiale permettra la constitution d'un milieu relais potentiel pour la faune de la plaine (ex : entomofaune et notamment les papillons).

Dans les secteurs de haies, la réalisation de plantations permettra de compenser les impacts liés au défrichage et au dégagement de l'emprise. Les plantations constitueront des espaces relais intéressants pour l'avifaune.

Au contact d'espaces boisés, les plantations réalisées chercheront à assurer la "couture" du projet afin de faciliter la reconstitution de lisières.

L'ensemble de ces plantations sera réalisé avec des espèces végétales locales pour leur bonne intégration environnementale.

